



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

LE VICE-RECTEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les propositions du jury académique du 6 août 2025,

ARRETE

Article 1 :

Les enseignants cités ci-après sont titularisés dans le corps des professeurs de lycée professionnel et admis au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel (CAPLP) :

Civilité	Nom d'usage	Nom	Prénom	DDN	Concours	Code discipline	Discipline
MME	DREUKO	HMEJ	ROSETTE	14/07/1993	CAPLP EXTERNE	P8013	ECO GEST option COMMERCE ET VENTE
M.		FERRI	ROMAIN	25/02/1978	CAPLP INTERNE	P8520	HOTELL. RESTAU option SERVICES ET COMM.
M.		LELONG	ERIC	21/07/1966	CAPLP EXTERNE	P2400	GENIE INDUSTRIEL option STRUCTURES METALLIQUES
M.		MUFANA	SOANE	21/08/1984	CAPLP EXTERNE	P5200	GENIE ELECTRIQUE option ELECTROTECH.
M.		ORCAN	JONATHAN	04/01/1991	3ème CONC. CAPLP	P4500	GENIE MECA option MAINTENANCE DES VEHICULES
MME		SELEFEN	STEPHANIE	31/01/1991	CAPLP INTERNE	P7200	BIOTECH. option SANTE ENVIR.
M.		TABI	BRANDON	09/06/1995	CAPLP INTERNE	P0210	LETTRES- HIST/GEO
MME	WENESSIA	WACAPO	JEMIMA	29/01/1993	CAPLP EXTERNE	P0226	LETTRES- ESPAGNOL

Article 2 :

Les enseignants cités ci-après sont autorisés à effectuer une seconde et dernière année de stage :

Civilité	Nom d'usage	Nom	Prénom	DDN	Concours	Code discipline	Discipline
M.		PERBEN	SIMON	29/11/1975	CAPLP INTERNE	P2400	GENIE INDUSTRIEL option STRUCTURES METALLIQUES
M.		TELEPENI	PENISIO	25/11/1972	CAPLP EXTERNE	P2400	GENIE INDUSTRIEL option STRUCTURES METALLIQUES

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels.

Article 4 :

La secrétaire générale du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nouméa, le

- 8 AOUT 2025

L'adjointe à la secrétaire générale



Xavière Roletto